

CIRCULATION

AVIS AU PUBLIC

Il est porté à la connaissance du public que le collège des bourgmestre et échevins de la commune de Consdorf a émis, dans sa séance du 5 janvier 2021, le règlement temporaire d'urgence de circulation suivant :

ARTICLE I

Tout stationnement entre les maisons n°25 et n°31, Route d'Echternach sera interdit des deux côtés;

Toute circulation ne concernant pas le chantier entre les maisons n°25 et n°31, Route d'Echternach à Consdorf sera interdite, excepté piétons et cyclistes sur le chemin signalé et sécurisé.

Les trottoirs dans la Route d'Echternach entre les maisons n°25 et n°31, seront barrés à toute circulation excepté piétons et cyclistes sur le chemin signalé et sécurisé.

La largeur libre de la chaussée ne permettant pas le croisement de deux véhicules entre la maison n°28 et la maison n°31 Route d'Echternach à Consdorf. Les conducteurs seront guidés par des feux tricolores.

Ces prescriptions seront indiquées par les panneaux de signalisation adéquats.

ARTICLE II

Le présent règlement est en vigueur à partir du lundi 11 janvier 2021 de 8:00 heures jusqu'à la fin du chantier.

ARTICLE III

Toute disposition d'une réglementation antérieure contraire au présent règlement est abrogée.

ARTICLE IV

Les infractions aux dispositions du présent règlement seront punies conformément à l'article 7 modifié de la loi du 14 février 1955 concernant la réglementation de la circulation sur toutes les voies publiques.

Consdorf, le 5 janvier 2021

la bourgmestre,

le secrétaire communal,

